

ORDONNANCE

DV ROY LOVIS XIII.

Roy de France & de Nauarre, Sur les plaintes & doleances faittes par les Deputez des Estats de son Royaume conuoquez & assemblez en la ville de Paris en l'année 1614. & sur les Aduis donnez à sa Majesté par les Assemblées des Notables tenuës à Roüen en l'année 1617. & à Paris en l'année 1626.

Publiée en Parlement le 15. Janvier 1629.

De la lib. de Col. de Salamanca



A PARIS;

Par A. ESTIENE, P. METTAYER
& C. PREVOST, Imprimeurs
ordinaires du Roy.

M. DC. XXIX.

Avec Privilège de sa Maiesté.



*ORDONNANCE DV ROY
LOVIS XIII. Roy de France & de Na-
uarre, Sur les plaintes & doleances faittes
par les Deputez des Estats de son Royaume
conuoquez & assemblez en la ville de Paris
en l'année 1614. & sur les Aduis donnez à sa
Majesté par les Assemblées des Notables te-
nuës à Roüen en l'année 1617. & à Paris en
l'année 1626.*

LOVIS par la grace de Dieu
Roy de France & de Nauarre,
A tous presens & aduenir, Sa-
lut. LES ROYS nos predeces-
seurs ont témoigné par les Or-
donnances qu'ils ont fait publier en diuers
tēps, le soin qu'ils ont eu que la Iustice fust
dignement administrée; & par l'establisse-
ment des bonnes loix, trauaillé à maintenir
vn bon ordre entre leurs Subjets, soit en
paix ou en guerre, par le moyen dequoy cēt
Estat a fleury plus que tous les autres de
la terre; ce qui a donné sujet à leurs voisins